



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

RAPPORT - PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025-03 DU lundi 27janvier 2025

relatif à

LA REPONSE AU POSTULAT DE M. BERNARD BOREL (VERT ET OUVERTS)
DEPOSE LE 7 MARS 2024, INTITULE « POUR LE BIEN VIVRE A AIGLE » AINSI
QU'AU POSTULAT DE MME DENISE LATTION, M. MARCO ALLENBACH ET
CONSORTS, DEPOSE LE 12 MAI 2024, INTITULE « DEVELOPPEMENT DES
ENFANTS EN AGE PRESCOLAIRE : PREVENIR VAUT MIEUX QUE GUERIR »
&
A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE COHESION SOCIALE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond aux postulats cités en titre, « Pour le bien vivre à Aigle », déposé par Monsieur le conseiller communal Bernard Borel, ainsi que le postulat « Développement des enfants en âge préscolaire : « prévenir vaut mieux que guérir », déposé par Madame Denise Lattion, M. Marco Allenbach et consorts.

Dans son postulat, M. le conseiller Borel demande qu'un mandat d'étude soit confié à une personne du métier afin d'effectuer un inventaire de l'offre existante dans le cadre de la cohésion sociale et d'en déterminer les forces et faiblesses, puis d'élaborer des pistes pour mettre en place les bases d'une politique sociale cohérente.

Dans son postulat, Mme la conseillère Denise Lattion et consorts demandent également une analyse des actions entreprises pour faciliter l'entrée à l'école (préscolaire) des enfants allophones ou ayant des retards sur le plan du développement cognitif, affectif ou langagier, d'évaluer les outils et programmes existants et les ressources à disposition ou d'en développer pour tendre vers une égalité des chances.

Le conseil communal a accepté de prendre en considération ces deux postulats et de les renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Il est proposé de mener une analyse couvrant l'ensemble de la population, de 0 à 99 ans, afin d'établir un état des lieux complet des ressources et des besoins. Cette étude inclura à la fois des thématiques liées au vivre-ensemble et des mesures ciblant plus spécifiquement certains groupes, comme les enfants ou les seniors, par exemple.

2. HISTORIQUE

Dans le cadre de la cohésion sociale, l'action principalement menée pour Aigle par l'association régionale d'action sociale (ARASAPE), en charge de toutes les prestations sociales et de l'accueil de jour du district.

Plus spécifiquement dans notre commune, la Municipalité s'appuie historiquement sur le tissu associatif aiglon, ce dernier étant riche et occupant une place importante dans la politique sociale de la commune d'Aigle. La Municipalité a notamment confié, par contrat de prestations, la réalisation de différentes actions centrales pour la cohésion sociale à deux grandes associations actives dans les domaines de l'intégration (AMIS) et de la jeunesse (AJA).

L'action complémentaire de la commune est portée par la Municipale en charge de la cohésion sociale et ses différentes responsabilités au sein de conseils de fondation, comités d'associations, tout comme via les commissions « sociale » et « jeunesse » mises en place depuis plusieurs années.

Différentes portes d'entrée existent également depuis longtemps pour les personnes précarisées sur le territoire comme l'agence d'assurance sociale, l'entraide familiale (cartons du cœur), l'Armée du Salut, sans oublier les Eglises et bien d'autres.

3. CONTEXTE ACTUEL

Depuis quelques années, la Municipalité encourage la venue d'entités sociales ou de regroupement d'associations sur son territoire comme :

- Le centre social protestant (CSP) avec une permanence à l'Espace AMIS destinée aux migrants et la création d'une permanence pour les jeunes « JET SERVICE »
- L'EVAM avec l'ouverture d'un centre de formation
- L'association du Châtelard qui effectue des médiations pour soutenir les enfants et leurs familles à la fondation Clin d'œil.
- Français en jeu, donnant un cours d'alphabétisation dans les locaux de l'association AMIS.
- Présence aux terrains de sport de l'AJA en alternance avec l'Association AMIS

Ce ne sont que quelques exemples parmi bien d'autres.

Avec la création d'une commission « jeunesse » depuis 2018 et l'élargissement de la commission « sociale et intégration » depuis 2024, la chance est donnée aux acteurs du terrain de mieux se connaître et de pouvoir d'avantage interagir entre eux sur des projets communs.

D'ailleurs, la commission jeunesse travaille déjà sur un projet préscolaire comme demandé par la postulante M. Lattion. Ses travaux seront également intégrés dans l'étude à venir.

Avec le travail du délégué au sport, et l'obtention du label « Commune en santé », l'offre sportive pour toutes et tous s'est également étoffée, ce qui contribue également à la cohésion sociale de notre ville.

Différentes bases légales nous donnent également une ligne conductrice pour la mise en place de mesures comme :

- Constitution vaudoise :
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/mediation/fichiers_pdf/Cst-VD.pdf
- LOI 850.43 sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ)
- LOI 142.52 sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR)
- Stratégie Vieillir2030 de la DGCS (plan de mesures)
- LOI 850.051 sur l'action sociale vaudoise (LASV)
- LOI 850.01 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF)

Nous devons également nous appuyer sur la volonté du canton avec le projet « Vaud pour tous » et nous inspirer du projet « Riviera pour tous » qui pourrait être mis en place par la région d'action sociale (ARASAPÉ) et donc l'ensemble du district.

En l'absence d'un poste dédié à la cohésion sociale au sein de l'administration communale, le travail de coordination des commissions et des associations est aujourd'hui effectué uniquement

par la Municipale en charge de la cohésion sociale. Elle peut s'appuyer sur une aide administrative de 0.2 ETP depuis le budget 2024.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Prenant appui sur ces postulats, la Municipalité a le projet d'effectuer un état des lieux et de mettre en place une politique de cohésion sociale cohérente et suivie pour l'ensemble de la population, y inclus les seniors. Les visées sont à la fois d'améliorer le bien-vivre ensemble dans la commune, en promouvant les liens intergénérationnels et interculturels et de développer des conditions de vie favorables à la santé et au bien-être des différentes tranches d'âge de la population.

Afin d'instituer sur le long terme une véritable politique de la cohésion sociale, portée par la Municipalité, celle-ci sollicite RADIX pour accompagner le développement d'un plan stratégique pour la cohésion sociale.

RADIX est une fondation privée reconnue d'intérêt public fonctionnant comme centre national de compétences pour le développement et la mise en œuvre de mesures en santé publique. RADIX travaille sur mandats et développe des offres qui contribuent à renforcer les compétences des individus et des collectivités pour ce qui touche à la santé et à la maladie et, par ailleurs, facilitent la création de conditions de vie, de travail et de loisirs favorables à la santé, et ce dans une perspective durable. RADIX peut accompagner les communes dans la mise en œuvre de politiques locales qui visent à promouvoir le lien social au niveau local et promouvoir la santé des seniors en particulier. La commune d'Aigle a donc sollicité RADIX pour s'inscrire dans cette démarche et l'élargir à tous les groupes cibles.

Pour réaliser ce projet, la Commune d'Aigle avec le soutien de RADIX s'appuiera sur le modèle « Réseau de soutien local aux seniors » (RSS) proposé aux communes de Suisse romande. L'idée de base est de répliquer le mode de faire prévu par RSS pour différents groupes cibles, selon les différentes tranches d'âge et les origines culturelles.

Par conséquent les buts du projet de la commune d'Aigle sont les suivants :

- Contribuer à la mise en place d'une politique de cohésion sociale portée par la Municipalité d'Aigle pour différents publics cibles, dont les seniors (phases de vie et migration).
- Effectuer un état des lieux, avec les forces et faiblesses des divers acteurs et structures existantes, puis les valoriser et en tenir compte pour le développement d'un plan stratégique pour la cohésion sociale.
- Mettre en réseau les différents acteurs régionaux, cantonaux et communaux.
- Apporter soutien, accompagnement et outils dans la mise en place ce projet communal.
- Identifier les éventuels besoins matériels et en ressources humaines pour assurer une bonne coordination de la future politique de cohésion sociale.

Les points essentiels de RSS sont :

- La commune porte le projet avec le soutien de RADIX. Elle s'appuie sur les structures existantes (commissions, associations, etc.) pour la mise en œuvre du projet.
- La participation des groupes cibles et des acteurs de terrain dans l'élaboration et la réalisation de solutions locales afin de répondre aux différents besoins des personnes visées.
- La mise en réseau des différents acteurs locaux.
- La promotion de la qualité de vie des groupes cibles, du bien-être physique, psychique et social.
- L'approche mise en place est l'aménagement de conditions favorables à la santé, à savoir promouvoir la santé, favoriser les liens sociaux et intergénérationnels, développer l'empowerment et se donner les moyens d'identifier de potentielles situations de vulnérabilité.

Le projet consiste à :

- Réaliser un état des lieux critique et mettre à disposition une vue d'ensemble des prestations et services proposés aux différents groupes cibles. Identifier les potentielles lacunes, ainsi que les forces, tout comme les éléments à maintenir / renforcer.
- Faire le lien entre les acteurs, les mesures et les prestations existantes.
- Mettre en place un réseau d'acteurs locaux pour chaque groupe cible et renforcer le rôle de la commune comme coordinatrice des mesures et actions en faveur des différents groupes cibles. Pour ce faire, prendre notamment appui sur les diverses commissions existantes sur la commune d'Aigle.
- Harmoniser et coordonner l'existant. Mettre en place de nouvelles synergies et gagner en efficacité.
- Institutionnaliser et pérenniser les actions et mesures développées dans une politique communale de cohésion sociale.
- Développer une stratégie qui répond aux besoins des différents groupes cibles et se base sur l'existant. Pour les seniors cela veut dire en particulier d'encourager le maintien à domicile afin qu'ils puissent s'y épanouir le plus longtemps possible.
- Favoriser la participation de toutes et tous :
 - Promouvoir la collaboration entre les différents acteurs de terrain actifs sur la commune.
 - Valoriser les ressources des différents groupes cibles, les renforcer et favoriser leur participation dans les différentes étapes du projet.
- Encourager la solidarité locale et les liens intergénérationnels entre toutes les tranches d'âge, y compris entre les différentes générations de retraité-e-s ainsi que les liens interculturels

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Les questions liées à la cohésion sociales occupent le conseil communal depuis de nombreuses années. Lors des discussions pour le budget 2023 déjà, des demandes de moyens pour assurer une bonne coordination entre les divers acteurs avaient été formulées. La Municipalité a intégré ces préoccupations dans son budget 2024 et effectué des travaux préparatoires en vue d'établir une stratégie pour la cohésion sociale. Le présent préavis a pour but d'en poser les bases, en dressant une cartographie de l'existant, avec ses forces et faiblesses, en identifiant les besoins que ce soit pour les structures ou pour s'assurer qu'il n'y ait pas de doublons, pas de travail redondant, pas de « trous » dans le filet social aiglon. Et si besoin proposer des pistes pour y remédier.

La Ville d'Aigle a fortement grandi, atteignant prochainement les 12'000 habitantes et habitants, avec ses particularités urbanistique, notamment le quartier très dense de la Planchette, regroupant près de 90 nationalité différentes. Globalement, il n'y a pas davantage de problèmes récurrents que dans d'autres localités similaires.

Toutefois, gouverner c'est prévoir et, la Municipalité souhaite s'appuyer sur les impulsions données par le conseil communal dans ce domaine pour réfléchir à intégrer toujours plus et mieux la multiculturalité ; concernant les différentes phases de vie de nos citoyens doivent également être prises en compte dans la réflexion des mesures de cohésion sociale mises en place.

De nombreuses entités communales ou cantonales sont présentes sur notre commune ; le but de la démarche de cette étude, d'ailleurs comme demandé dans le postulat Borel, est aussi l'opportunité de mettre en avant tout ce qui se fait et de pouvoir coordonner de la meilleure manière les différents acteurs et d'identifier les éventuels manquements.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Le module 1 a été adjugé par la Municipalité afin d'établir le présent préavis et établir le calendrier du projet.

Modules	Prestations
1. Module préparation (déjà débuté) Il s'agit de définir les éléments centraux de la mise en œuvre du projet, à savoir : les grandes étapes et le calendrier, la structure organisationnelle du projet, la définition précise des buts et des objectifs, les publics cibles et les résultats attendus.	2 séances de préparation (2x 2h). Une séance de démarrage (kick-off du projet). Un concept de projet.

Dès l'acceptation du préavis par le conseil communal et les délais de référendum ou recours échu, une convention de collaboration pourra être établie entre RADIX et la commune d'Aigle pour la poursuite du projet.

Pour la poursuite du processus, l'engagement d'un·e stagiaire est nécessaire comme chef·fe de projet.

2. Module état des lieux et mise en place d'un réseau d'acteurs Il s'agit d'identifier les acteurs et les mesures existantes. Sur cette base, inviter les acteurs-clés en fonction des groupes cibles pour créer des synergies, identifier les lacunes et les opportunités.	2 séances de préparation par workshop. Animer 4 workshops selon les groupes cibles Compte-rendu des discussions.
3. Analyse des besoins L'analyse des besoins des groupes cibles consiste à : ▪ La définition et le choix de la ou les méthodes selon les publics cibles ▪ La co-construction d'outils de récolte des besoins (p.ex : questionnaire, workshop, canevas d'entretien) ▪ Le soutien/coaching dans la récolte des besoins ▪ Le soutien dans l'analyse des résultats et la rédaction d'un rapport (canevas d'analyse et de rapport, relecture) ▪ Le soutien pour la communication à l'interne et à l'externe	Forfait pour 6 séances de travail avec le la chef – fe de projet (Stagiaire en CDD à engager) et RADIX Outils et de méthodes pour la récolte et l'analyse des besoins Forfait 4 séances pour soutenir les professionnel-le-s à la récolte des besoins
4. Définition et priorisation des mesures Ce module consiste à traduire les résultats des 2 précédents modules en un plan stratégique y compris une proposition de plan d'actions. Cela veut dire : ▪ Facilitation sous la forme d'un à deux ateliers de réflexion pour définir les grandes lignes du plan stratégique et fixer les priorités ▪ Soutien à la rédaction du plan stratégique	2 séances de travail sur site, y compris animation et élaboration d'une synthèse des discussions Outils et méthodes pour définir un plan d'action et fixer les priorités Relecture et corédaction du plan stratégique
5. Bilan et perspectives Ce module permet de faire une évaluation du processus et définir les prochaines étapes dans la commune.	1 séance de bilan

Ressources humaines : Le·la stagiaire engagé·e en CDD à un taux entre 50% et 70% aura comme rôle le suivi du projet et de soutenir la Municipale en charge de la cohésion sociale dans les activités de son dicastère. Un projet de l'offre d'emploi a été rédigé et mis en annexe au préavis, l'offre sera mise en ligne sur le site de l'UNIL et du Master en Travail Social pour cibler les réponses.

Pour le calendrier, ci-dessous la planification :

Quoi	2025												2026			
	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril
Module 1 Préparation																
- <u>Organigramme</u> projet																
- Décision municipalité	Remise préavis : 27.01			Séance conseil muni.: 3.4												
- Proposition convention		Séance commission 25.02														
- Signature convention RADIX-Aigle																
Lancement du projet officiel																
- Recrutement stagiaire																
- Engagement stagiaire																
Module 2 Etat des lieux																
- 4 workshops						WS	2x WS	WS								

Module 3 Analyse des besoins						Préparation	Enquête exploratoire			Recueil de données ciblées							
- 1ère décision municipalité- budget																	
- Budget de la municipalité -> conseil municipal																	
- Synthèse état des lieux et analyse des besoins																	
Module 4 Définition et priorisation des mesures																	
- Stratégie pour la cohésion sociale final																	
Module 5 Bilan et perspectives																	

Rouge = période de vacances scolaires

* 1ères décisions budgétaires. Le poste doit être au budget. Les mesures peuvent être financées par le budget courant ou prélèvement sur le fonds pour la cohésion sociale.

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Parmi les Communes vaudoises et selon le portrait statistique OFS de 2021, deux communes sont comparables à Aigle sur plusieurs aspects. En effet, Ecublens (13'000 habitants) et Payerne (10'000 habitants) sont similaires en termes de répartition des âges et de proportion de population étrangère. La répartition des âges dans ces communes est la suivante : 20% de 0 à 19 ans, 60% de 20 à 64 ans et 20% de 65 ans et plus. Aigle avec environ 40% de population étrangère, se situe en 3^{ème} position derrière Ecublens (47%) et Payerne (42%).

À titre de comparaison, la Commune d'Ecublens dispose depuis plusieurs années d'une déléguée à la jeunesse ainsi qu'une déléguée à l'intégration, rattachées toutes les deux au Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises. Le service des affaires sociales, familiales et du logement est en charge du lien avec les aînés, ce qui se traduit par la mise en place d'un quartier solidaire ou l'organisation de sorties notamment.

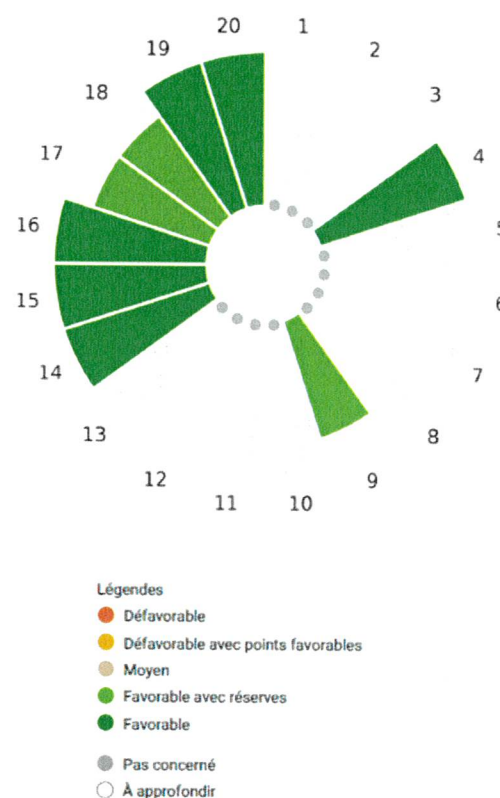
La Commune de Payerne a mis en place un secteur animation socioculturelle et intégration rattaché au service de la population. Ce secteur pilote des projets destinés à la population en fonction de ces trois phases/parcours de vie : jeunesse, intégration et seniors.

Tout comme Payerne et Ecublens, de nombreuses communes vaudoises se sont dotées ces dernières années d'un·e délégué·e à la cohésion sociale (ou équivalent : Morges, Lutry, Nyon, par exemple). Ce type de fonction permet aux Communes de disposer d'une vue d'ensemble des actions menées en faveur de la population et de mieux les coordonner. L'objectif est d'être à l'écoute des besoins de la population et du tissu associatif, de créer des ponts entre les services, entre les différents groupes cibles avec pour but final de favoriser la qualité de vie, entretenir le lien social et de lutter contre l'isolement.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Synthèse

1. Mobilité	●	11
2. Utilisation du sol	●	11
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur	●	11
4. Cadre de vie et espace public	●	11
5. Énergie	●	7
6. Changements climatiques et risques	●	13
7. Diversité biologique et espace naturel	●	15
8. Qualité du sol et de l'eau	●	6
9. Création de richesse	●	8
10. Conditions cadre pour l'économie	●	9
11. Résilience économique	●	8
12. Compétitivité de l'économie et innovation	●	9
13. Consommation de ressources	●	12
14. Formation et éducation	●	4
15. Égalité des chances	●	10
16. Cohésion sociale	●	10
17. Santé et prévention	●	3
18. Culture, sport et loisirs	●	3
19. Gestion publique	●	16
20. Gouvernance et partenariat	●	16



L'évaluation de la durabilité relative au préavis sur la stratégie de cohésion sociale est favorable. Elle met en avant un traitement efficace des dimensions sociales, éducatives et participatives, qui constituent le cœur de son objectif. Ce préavis contribue notamment au renforcement du tissu associatif, des réseaux locaux et à l'inclusion des groupes vulnérables.

Les aspects environnementaux étant abordés dans d'autres stratégies transversales, ils ne sont pas pris en compte dans cette évaluation. Par ailleurs, des précisions supplémentaires sur les impacts économiques et culturels pourraient encore renforcer l'impact global du préavis.

L'atteinte des aspects de durabilité sociale identifié dépendra de la mise en œuvre efficace du plan d'action prévu à la suite de cette étude.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Les incidences financières sont en lien avec l'offre de RADIX, dont voici le tableau des coûts. Le module 1 : préparation étant déjà adjugé par la Municipalité et financé par le compte études (le montant de CHF 7850.- ne figure donc pas ici), le coût global se monte donc à 45'386.-.

Etapas	Budget					Remarques
	Jours de travail	Tarif journalier	Coûts en personnel	Coûts externes	Total	
Module 1 : Préparation	5	1 554	7 770	80	7 850	Validé par la municipalité
Module 2 : Etat des lieux et mise en place d'un réseau d'acteurs	13	1 554	20 202	80	20 282	Reste à valider : 45 386 CHF
Module 3 : Analyse des besoins des groupes cibles	9	1 554	13 986	80	14 066	
Module 4 : Définition et priorisation des mesures	6	1 554	9 324	80	9 404	
Module 5 : Bilan et perspectives	1	1 554	1 554	80	1 634	
Total	34	1 554	52 836	400	53 236 CHF	

L'engagement d'un(e) stagiaire pendant une année au taux de 70 % représente un montant de env. CHF 20'000.00 charges sociales comprises.

Cette dépense totale de CHF 65'386.00 sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

Amortissements

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 5 ans sera appliqué dès la fin des travaux par prélèvement sur le compte « Réserve spéciale pour la cohésion sociale. »

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2025-03 du lundi 27 janvier 2025
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte du rapport de la réponse au postulat de M. Bernard Borel, intitulé « pour le bien vivre à Aigle » ainsi qu'au postulat de Mme Denise Lattion, M. Marco Allenbach et consorts, intitulé « développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir »
2. D'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 65'386.00 TTC pour une étude « Stratégie de la cohésion sociale à Aigle » et l'engagement d'un stagiaire à 70% sur 12 mois.
3. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 65'386.00 TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir par prélèvement sur le compte « Réserve spéciale pour la cohésion sociale. »

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

G. Devaud



La Secrétaire

A. Décaillet

Municipale déléguée : Maude Allora
Annexe mentionnée